

Toulouse, le 10 mai 2020

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques
DRFiP de Haute-Garonne

Nos exigences préalables au dé-confinement annoncé pour le 18/05

Comme nous vous le disons depuis des jours, la reprise d'activité dans les services se fera dans une situation sanitaire lourde avec un enjeu majeur et toujours présent, en témoigne ce qui s'est passé en Dordogne ou dans la Vienne ces derniers jours : nous protéger du virus.

Dès lors la date du 18 mai ne peut pas signifier un « retour à la normale » car nous sommes loin de pouvoir l'atteindre en pleine sécurité !

Aussi, le caractère progressif de ce dé-confinement doit être garanti pour que les dispositifs puissent être mis en œuvre et vérifiés.

Surtout, il y a quelques préalables absolus à mettre en œuvre avant toute ouverture de service en mode PRA.

Si ces conditions, que nous vous rappelons ci dessous, ne sont pas remplies strictement, il conviendra de prolonger le dispositif en PCA, dans l'attente des ajustements nécessaires.

Nous souhaitons que la semaine à venir soit l'occasion d'une visibilité absolue sur ces questions envers les organisations syndicales, notamment lors du CHS-CT de jeudi prochain mais aussi envers les agents de tous les services de notre Direction :

- Configuration des locaux et positionnement des espaces de travail. Les plans élaborés par la BIL en lien avec les chefs de services doivent être impérativement validés par l'ISST et transmis aux organisations syndicales avant tout passage en mode PRA.
- Le recensement des effectifs de chaque service (agents en télé-travail, agents en autorisation d'absence santé et détails des effectifs appelés à une présence physique dans le cadre du PRA) doit être transmis aux organisations syndicales.
- Sur ces deux sujets nous souhaitons donc vérifier précisément si l'organisation des locaux et les effectifs annoncés correspondent aux préconisations sanitaires, en particulier sur les distances barrières. Nous demandons de plus une présentation systématique aux agents de chaque service de ces dispositifs, avant toute mise en œuvre du PRA. Cette présentation collective, dans le respect des règles sanitaires et donc pourquoi pas y compris à l'extérieur des locaux pour que tous les agents puissent y participer, serait ainsi un moment important de prise en compte des dispositifs par les agents.
- Les processus de nettoyage doivent être effectifs et le matériel de nettoyage et de protection disponible. En l'absence de ces matériels, aucun PRA ne peut être effectif. Ainsi, concernant par exemple un éventuel accueil sur rendez-vous pendant la campagne IR, il serait strictement conditionné aux préconisations sur ce sujet (marquage des locaux et distances barrières, plexiglas, gel hydroalcoolique, gants et masques).
- Les diverses fiches ou questions réponses doivent être transmises au réseau de toute urgence car l'enjeu de la semaine à venir est la préparation exhaustive de toutes et tous aux

préconisations nécessaires. Un affichage sur les sites doit également être fait. Nous attirons de nouveau votre attention sur le sujet des circuits de circulation et du fléchage dans les bâtiments tenant compte des distances barrières mais aussi sur les préconisations d'hygiène liées au repas dans les bureaux.

- Concernant les autorisations d'absences pour gardes d'enfant, il conviendra de garantir une prise en compte favorable et bienveillante prenant en compte les dysfonctionnements lourds dans les écoles.
- Concernant le matériel informatique il convient de garantir rapidement des postes de travail supplémentaires. Concernant le télé-travail nous vous renouvelons nos interpellations pour que les conditions et la charge de travail de ces collègues soient prises en compte.

Nous vous renouvelons l'importance de garantir ces préalables avant toute reprise en mode PRA dans un service. De même, au vu des dysfonctionnements comportementaux de quelques (heureusement rares) chefs de services que nous vous avons signalés, nous vous demandons de garantir que le passage en PRA sera progressif et ne soit aucunement une reprise mettant sous tension des personnels dont la charge psychologique est déjà très forte pour toutes sortes de raisons et de situations personnelles et professionnelles.

Un « zoom » sur le mauvais exemple du service des Domaines

Nous vous adressons par ailleurs une lettre d'alerte explicitant, avec la transcription précise des propos des uns et des autres, l'attitude inadmissible du chef de ce service. Désinvolte quand il n'est pas méprisant, nous avons l'autorisation d'un agent de son service de produire ses propos. Cette personne ne le souhaitait pas quand elle nous a interpellés, mais la suite des échanges avec ce chef de service l'a conduite à se raviser. Et nous vous citerons aussi pour démontrer l'urgence qu'il y a à mettre un terme immédiat aux décisions du chef de service que vous semblez couvrir. Et nous vous engageons, ainsi que le chef de service, à la plus grande retenue dans les relations avec l'agent qui nous a saisis, comme au demeurant avec le représentant de FO qui avait évoqué le sujet jeudi.

A la lecture du document de la DG sur l'exercice des missions en mode PRA, nous souhaitons également vous signifier :

- notre besoin de précision sur les missions non évoquées (par exemple celles des géomètres) dans ce document. Le travail en appui d'autres services doit également être strictement défini et présenté.
- notre besoin de voir garantir une mise en œuvre des missions évoquées en P1, P2 et P3 en fonction de la réalité des moyens disponibles dans chaque service et donc un refus d'une reprise exhaustive de toutes ces missions « en bloc ».
- un besoin de précision de la DG et de la Direction locale sur les sujets « sensibles » politiquement dans cette période concernant le recouvrement et le contrôle fiscal.
- que nos demandes de non application en 2020 et au 01/01/2021 des projets NRP nécessitent des compléments d'annonces de votre part. En particulier nous sommes stupéfaits de voir la DG mettre en P2 la généralisation de l'offre de paiement chez les buralistes, ou pour la BIL l'actualisation de la programmation immobilière en lien avec le NRP. Nous attendons donc des annonces complémentaires de votre part prolongeant la suspension des annonces NRP, en particulier sur le sujet des fusions à la Cité Administrative ou sur le sujet des transferts de communes (Muret, Colomiers).

Veillez recevoir l'expression de nos salutations syndicales.

Pour *Solidaires Finances Publiques 31*,
Yves Peyras et Christian Terrance